

Le Réseau Rural

Qu'est ce que le Réseau Rural ?

Dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) sur la période 2007-2013, l'Europe et, en déclinaison, la France ont souhaité la mise en place d'un Réseau Rural pour accompagner les acteurs du développement rural.

Accompagner les acteurs du développement rural

En France, le réseau est structuré à deux niveaux : un réseau national et 26 réseaux régionaux. Le réseau national est co-piloté par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT). Au niveau régional, ce sont les présidents des Conseils Régionaux et Préfets de Régions qui sont chargés de la mise en place et de la coordination du Réseau.

Les actions du réseau national seront cofinancées par le FEADER. A titre indicatif, il est prévu de mobiliser un montant de FEADER de l'ordre de 20 millions d'euros sur la période 2007-2013, qui sera complété par autant de crédits français (Etat, Collectivités...).

A qui s'adresse le Réseau Rural ?

Le réseau est ouvert à tous les acteurs nationaux, régionaux et locaux du monde rural : agriculteurs, forestiers, acteurs environnementaux, élus, chefs d'entreprises, responsables d'associations et de Groupes d'Action Locale LEADER, territoires de projets, experts...

Chacun est appelé à participer à la construction de ce réseau, lui apporter son expérience, ses connaissances, ses savoir-faire et participer à l'échange de données et d'informations. Ce que chacun apporte peut ainsi bénéficier à tous.

Pourquoi un Réseau ?

Par la méthode proposée, le Réseau a pour vocation de répondre à trois objectifs : Partager, Capitaliser et Optimiser les expériences, outils, bonnes pratiques, savoir-faire,

vécus dans les 27 réseaux français, en lien avec les autres réseaux se constituant dans chaque Etat membre de l'Union européenne. **Partager tout d'abord** : A travers une approche transversale qui permet aux différentes familles d'acteurs du monde rural d'échanger et de travailler ensemble.

Ce partage ne s'arrête pas aux frontières de la région, ni à celles de l'hexagone, ni même à celles de ses régions ultra-périphériques : à mesure que se tissent des liens entre les 27 réseaux français, doivent se construire des échanges avec les réseaux qui se bâtissent dans les 26 autres Etats membres.

Capitaliser, ensuite : c'est la raison même du Réseau. En matière de développement rural, une masse énorme d'informations et de données existent, d'origines multiples, rarement valorisées. Il s'agit de recenser les bonnes pratiques innovantes, les raisons de succès et d'échecs de projets, les méthodes reproductibles, afin d'améliorer les contenus et les méthodes de montage et de réalisation des projets, en particulier ceux financés par le FEADER.

Optimiser, enfin : la capitalisation et la valorisation des données, pratiques, expériences et démarches doivent conduire à des propositions opérationnelles permettant d'orienter les politiques publiques sur la thématique portée et de favoriser la réalisation d'opérations multisectorielles. Les mutations que connaissent aujourd'hui les territoires ruraux, obligent à de nouvelles réflexions, de nouvelles démarches, nourries à la fois de l'expérience qu'il faut partager et de confrontations d'idées, d'approches qu'il faut provoquer et organiser.

Trois objectifs : Partager, Capitaliser, Optimiser

Le Réseau Rural en Midi-Pyrénées

Tel qu'il est proposé en Midi-Pyrénées, le Réseau Rural se veut un outil opérationnel, "provocateur de rencontres" au service des politiques à mener en faveur du développement des territoires ruraux. En Midi-Pyrénées, le choix a été fait d'organiser le Réseau régional autour :

- de deux co-pilotes : Conseil Régional et DRAAF, qui coor-

Outil opérationnel, « provocateur de rencontres »

donnent le Réseau rural régional et sont les correspondants du Réseau national, - d'une Commission Permanente qui réunit les familles d'acteurs de Midi-Pyrénées intéressées par les trois orientations du FEADER,

- de Chefs de file porteurs d'une thématique, retenue préalablement comme prioritaire par la Commission permanente du Réseau Rural régional. Le chef de file a pour mission d'animer la thématique retenue, en capitalisant les données existantes et de proposer des orientations d'actions. Dans cet esprit, le chef de file doit constituer un groupe pluridisciplinaire de partenaires, à même de croiser les approches et points de vue sur la thématique donnée. La sélection du projet porté par le chef de file s'effectue par appel à projets.

C'est ainsi que la Commission Permanente du Réseau rural régional a validé le principe de lancer pour l'année 2009 quatre appels à projets sur les thématiques suivantes :

- 1- Usages et conflits d'usage autour du foncier
- 2- Accueil de nouvelles populations dans les territoires ruraux
- 3- Gouvernance et animation territoriale
- 4- Réponses des territoires aux nouveaux défis issus du contexte mondial (défis énergétique, alimentaire et climatique)

Les appels à projets sur les deux premières thématiques ont été lancés en Février dernier. Les deux suivants devraient l'être dans le courant du deuxième semestre 2009.

Pour plus d'informations :

- European Network for Rural Development: <http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/enrd>
- Réseau Rural National : www.reseaurural.fr
- Pôle d'Appui aux territoires de la Région Midi Pyrénées : www.midipyrenees.fr/Accueil-Poles-d-Appui-aux-Territoires

Les outils LEADER Query Rouergue



Le Guide LEADER

Le Guide de présentation du programme en Query Rouergue est disponible auprès du GAL, des Pays ou des Mairies et Communautés de Communes du territoire. Il présente les 5 actions thématiques déclinées en 11 dispositifs d'intervention et renseigne sur les bénéficiaires et les dépenses éligibles.

Vous pouvez également le télécharger sur le blog du GAL.



Le CD de capitalisation

Pour ne rien oublier de l'expérience LEADER+ et s'appuyer sur les réalisations pour le nouveau programme, ce CD comporte des informations sur les projets financés ainsi que les documents cadres du précédent programme.

Il est disponible sur simple demande auprès du GAL Query Rouergue.

Le blog LEADER



Lieu d'information, d'échanges et de capitalisation de l'expérience Leader, vous y trouverez toute l'actualité Leader Query Rouergue, des documents en téléchargement ainsi que des informations sur les projets innovants du territoire et d'ailleurs.

www.leader-queryrouergue.org

Liens utiles

sur les Fonds européens :

Commission européenne
<http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev>

Ministère de l'Agriculture :
<http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/europe-international/la-programmation-de-developpement-rural-2007-2013>

DIACT :
<http://www.projetsdeurope.gouv.fr/>

Préfecture de Région Midi Pyrénées :
<http://www.europe-en-midipyrenees.eu/>

DRAAF Midi Pyrénées :
<http://www.draf-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/>
Rubrique « Développement rural et territoires »

Centre de ressources LEADER II et LEADER + :
<http://www.una-leader.org>

Groupe d'Action Locale Query Rouergue - Siège social : Mairie de Capdenac Gare - 1 avenue Albert Thomas 12700 CAPDENAC GARE / Directeur de la publication : Vincent LABARTHE / Rédaction et conception : L'équipe technique du GAL Query Rouergue / Crédits photos : GAL Query Rouergue, Hippocom, Pays Albigeois et Bastides, AIL 46, Vivacité / Impression : La Gramatoise (Gramat 46500) / Tirage : 2000 exemplaires sur papier recyclé / Dépôt légal : Octobre 2009 / ISSN : en cours



Bulletin cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme Leader, axe 4 du FEADER et par les Communes et Communautés de Communes du territoire Query Rouergue.



Trait d'Union

Query Rouergue



Le Bulletin d'information du Programme LEADER 2007-2013 en Query Rouergue - N°1 Octobre 2009



L'édito



Depuis Juin 2008, Vincent LABARTHE, Président de la Communauté de Communes Causse Ségala Limargue et Maire de la Commune de Sainte Colombe dans le Lot, succède à Patrice COURONNE à la présidence du GAL Query Rouergue.

Après deux ans de préparation active, le programme LEADER Query Rouergue 2007-2013 a été officiellement lancé le 18 mai 2009 par la signature de la convention de mise en œuvre par le Préfet de Région Midi-Pyrénées. Le nouveau programme s'inscrit dans la lignée de la précédente génération « LEADER + », dont le Query Rouergue a déjà pu bénéficier et qui, entre 2002 et 2008, nous a permis de financer 148 projets représentant une aide européenne de 1,6 millions d'euros.

Mise en réseau, innovation, partenariat public/privé, actions transversales et multisectorielles, coopération, restent les fondamentaux de l'esprit LEADER. Mais ce qu'il faut particulièrement souligner est le mode de gouvernance locale que ce programme permet de mettre en œuvre. Basée sur un partenariat entre acteurs publics et privés, la démarche LEADER donne une plus grande liberté d'action au niveau local et vise une meilleure mobilisation des ressources endogènes du territoire à travers une approche ascendante.

Pour ce nouveau programme, la stratégie définie en concertation avec les acteurs locaux se résume en une phrase : « Innover et Agir ensemble pour une Economie Durable et des Services de Proximité ». Pour sa mise en œuvre, le Query Rouergue s'est vu attribuer une enveloppe financière de 1 985 000 euros. Ces crédits, issus du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) dédié au soutien de la politique de développement rural de l'Union Européenne, nous permettront de soutenir des projets sur les thèmes de l'Agriculture, la Filière Bois, le Tourisme, l'Emploi ou encore les Services.

C'est au GAL Query Rouergue, sous l'autorité du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et par délégation au niveau régional de la DRAAF Midi-Pyrénées (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), qu'a été confiée la mission de gérer et d'animer le programme à l'échelle des deux territoires organisés qui composent son périmètre d'action : le Pays du Rouergue Occidental (Aveyron) et le Pays de Figeac du Ségala au Lot-Célé (Lot).

Pour l'accompagner dans cette démarche, un nouveau Comité de Programmation a été constitué, composé pour moitié d'acteurs publics du territoire (issus des collectivités, d'établissements publics...) et pour moitié d'acteurs privés (consulaires, associations...). Cette mixité d'acteurs (publics/privés, aveyronnais/lotois) est, comme nous avons pu le constater sur la précédente génération LEADER, une grande richesse pour notre territoire : elle permet à la fois le développement d'échanges d'expériences et de pratiques, mais également la mise en place de partenariats et d'actions communes.

A nous donc désormais, membres du GAL, porteurs de projets et acteurs du territoire, de participer à la mise en œuvre du nouveau programme LEADER Query Rouergue et d'en faire un laboratoire d'expériences au service des politiques de développement rural de demain.

Vincent LABARTHE
Président du GAL Query Rouergue

Le point sur le programme

LEADER : un programme européen de proximité géré par un Groupe d'Action Locale

Le Groupe d'Action Locale (GAL) Query Rouergue est une association créée en 2002 pour gérer et animer le programme LEADER sur le Territoire. Elle est constituée d'un Bureau, d'une Assemblée Générale et d'un Comité de Programmation.



Membres du Bureau du GAL :
Président : Vincent LABARTHE¹
Vice-présidents : Francis CAYRON² - Yves CHASSIN³
Trésorier : Claude CATALAN⁴
Trésorier adjoint : Jean-Jacques RAFFY⁵
Secrétaire : Jean-Louis THENAIL⁶
Secrétaire adjoint : Jean-Paul LINOL⁷
Membre : Christine EXIGA⁸

Le financement de son fonctionnement est assuré par des fonds européens FEADER-LEADER et par une cotisation annuelle par habitant versée par les collectivités locales (Communautés de Communes et Communes hors EPCI).

Leader en France et en Midi-Pyrénées

En France : 213 GAL ont été sélectionnés, contre 140 sur la précédente génération.
En Midi-Pyrénées : 16 GAL se partagent une enveloppe globale de 30 millions d'euros de FEADER et couvrent 22 territoires organisés. (Pays / Pnr)

Les missions principales du GAL :

- Coordonner et gérer le programme LEADER à l'échelle du territoire composé de 143 communes aveyronnaises et lotoises.
- Assurer l'animation autour du programme (émergence et accompagnement de projets, communication, évaluation...) en lien et en complémentarité avec les Pays.
- Favoriser la mobilisation, la concertation et la sensibilisation des tous les acteurs concernés. (élus, socio-professionnels, porteurs de projets...)
- Soutenir et promouvoir les initiatives émergentes du territoire en cohérence avec la stratégie LEADER et avec les priorités européennes.

Pour mener à bien ces missions le GAL dispose d'une équipe technique dont les bureaux sont situés à Figeac, dans les locaux de la Maison de la Formation.

De gauche à droite :

Betty BONHOMME -
Chargée de mission
Cristelle BAYLAUCQ -
Chargée de gestion et
communication

Valérie BELTRANDO -
Coordinatrice



Le Comité de Programmation : organe décisionnel du GAL

Composé de 40 membres, élus et représentants des milieux sociaux, économiques, culturels et associatifs, il est chargé de l'instruction des dossiers de demande de subvention.

Les attributions du Comité :

- Mise en œuvre de la stratégie LEADER sur le territoire Query Rouergue ;
- Examen et appréciation de l'opportunité des projets présentés au titre du programme LEADER ;
- Contrôle de la bonne articulation des projets avec les programmes opérationnels des Pays ;
- Décision quant au soutien à apporter aux projets s'intégrant dans son plan de développement ;
- Suivi financier et évaluation de l'atteinte des objectifs fixés ;
- Décisions relatives aux modifications à apporter à la stratégie LEADER, aux maquettes financières ainsi qu'à l'évolution du périmètre.

Sa particularité : une gouvernance mixte

L'importance de la mixité public/privé des membres du Comité de Programmation est renforcée par la règle dite du " double quorum " : Une décision du Comité de Programmation ne peut être considérée comme valable que si : 50% des membres sont présents et si 50% des membres présents sont des partenaires privés.

De manière concrète, ceci signifie pour le Query Rouergue que, lors de la tenue des Comités, à minima 20 des 40 membres (titulaires ou suppléants) devront être présents, sachant que sur ces 20 membres, à minima 10 devront être privés.

Les structures membres

Communautés de communes / Pays / Chambres consulaires / Associations à vocation culturelle, touristique, d'insertion, d'éducation populaire / Syndicats professionnels / Professionnels agricoles / Etablissements publics de formation / Syndicats d'aménagement.

L'actualité du GAL

Premier Comité de Programmation Query Rouergue



Le premier Comité de Programmation Query Rouergue 2007-2013 s'est tenu le 4 juin dernier à Figeac, en présence de représentants des DDEA du Lot et de l'Aveyron.

La trentaine de participants présents a pu découvrir les rouages du nouveau programme LEADER ainsi que les outils d'appréciation et d'instruction des projets qui seront utilisés

tout au long de la vie d'un dossier : fiches projet, critères de valeur ajoutée du projet et de développement durable, indicateurs de résultats et de réalisation, grilles d'appréciation de projet...

Ce fut également l'occasion d'examiner les premières actions faisant l'objet d'une demande de subvention LEADER présentées au GAL. Au programme : un diagnostic sur l'offre médicale et médico-sociale, l'accueil d'artistes sur le territoire, un projet sur la mobilité professionnelle des personnes en difficultés, un événementiel visant la mise en réseau d'acteurs culturels ou encore le développement d'un pôle gérontologique.



Association Groupe d'Action Locale Query Rouergue

Bureaux administratifs :
6 avenue Bernard Fontanges - 46100 FIGEAC
Tél : 05 65 14 08 69 - fax : 05 65 14 05 57
gal.queryrouergue@wanadoo.fr
www.leader-queryrouergue.org

Le parcours d'un projet LEADER

1. Accompagnement à la définition du contenu du projet par les équipes techniques des Pays, en partenariat avec l'équipe technique du GAL.
2. Constitution d'un pré-dossier LEADER par le porteur de projet
3. Examen de la cohérence du projet avec la stratégie des Pays.
4. Présentation du projet en Comité de Programmation pour avis de principe et examen de la cohérence du projet avec la stratégie Leader
5. Constitution du dossier de demande de subvention FEADER-LEADER
6. Instruction réglementaire du dossier (éligibilité du demandeur ainsi que des dépenses...) par la DDEA 46
7. Présentation de la demande en Comité de Programmation pour avis décisionnel définitif et examen du soutien financier apporté
8. Réalisation, suivi et communication sur le projet
9. Justification des dépenses et constitution du dossier de demande de paiement Evaluation

Règle à retenir

Toute **subvention LEADER** ne pourra être accordée qu'à la **condition de l'obtention préalable d'un cofinancement public national** (Etat, Région, Département, Collectivités locales, etc...) Le montant de l'aide Leader sera alors calculé sur la base du montant des aides attribuées au projet.

L'évaluation LEADER, une démarche qui se poursuit...

Le premier Comité de Programmation a été l'occasion d'évoquer le dispositif d'évaluation du programme. Pour rappel, sur la période 2000-2006, le GAL s'était engagé dans une démarche d'évaluation innovante avec un dispositif méthodologique conséquent. Cette démarche s'était alors traduite par un accompagnement durant 3 années réalisé par un bureau d'étude toulousain (MC2 Consultants) et de

nouveaux moyens humains en interne (une chargée de mission à mi-temps) ; l'objectif était l'acquisition de compétences en matière évaluative.

Forts de cette expérience et désireux d'utiliser l'évaluation comme un outil de réflexion et d'aide à la décision, le GAL commence dès à présent à réfléchir sur le dispositif

Les critères d'appréciation d'un projet

L'examen des projets se fait à partir de critères d'appréciation définis sur la base des caractères fondamentaux du programme LEADER : démarche ascendante, innovation, partenariat, développement durable, coopération, transversalité et mise en réseau. Pour ce faire de nouveaux outils, testés et validés lors du Comité de Programmation du 4 juin dernier, ont été mis en place par le GAL Quercy Rouergue. Ils permettent une analyse de la qualité du projet et de sa valeur ajoutée pour le territoire.

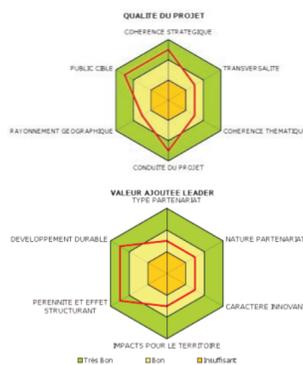
Qualité du projet :

- Cohérence avec la stratégie territoriale
- Transversalité et caractère multi-sectoriel de l'action
- Cohérence du projet avec les autres actions du même domaine d'activités
- Modalités de conduite du projet
- Rayonnement géographique et dimension collective du projet
- Public cible

Valeur ajoutée :

- Partenariat développé et sa nature
- Caractère innovant du projet
- Impacts pour le territoire
- Pérennisation du projet et caractère structurant

Exemples de représentations de l'analyse des critères d'appréciation



Auto Insertion Lotoise (AIL 46)

Le 26 Mars dernier le GAL Quercy Rouergue accueillait, dans le cadre d'un projet de coopération européen LEADER, une délégation du GAL allemand Elbe-Elster. Ce fut l'occasion de leur présenter quelques actions remarquables soutenues par les fonds européens LEADER sur notre territoire, et en particulier la démarche de l'association Auto Insertion Lotoise (AIL 46).



« Sans voiture, pas de travail et sans travail, pas de voiture », tel est le constat qui motive depuis 1995 l'action de l'association AIL 46. Son objectif : favoriser la mobilité en zone rurale, l'autonomie, donc lutter contre l'exclusion.

Le public cible : les bénéficiaires des minima sociaux, les travailleurs pauvres et toutes les personnes en difficulté qui rencontrent des freins à la mobilité tels que : absence de permis (suspension, coût élevé, difficulté d'obtention du code), absence de moyen de locomotion, vétusté des véhicules et frais d'entretien trop lourds, absence de transport en commun à proximité ou incompatibilité des horaires.

C'est ainsi qu'un service de prêts de véhicules (scooters, voitures, camionnettes...) s'est peu à peu développé sur le département du Lot. AIL 46 met à la disposition de ses adhérents une flotte de 32 voitures et de 33 scooters, ainsi qu'un minibus de 9 places pour les déplacements micro-collectifs et 3 fourgons pour les déménagements, transports divers. L'accompagnement par un chauffeur peut également être mis en place dans certaines situations. En un an, 950 personnes ont eu recours à AIL 46, pour le double de demandes reçues sur les 3 antennes de l'association : Cahors, Figeac et St Céré.

Aujourd'hui, l'association n'est plus seulement un loueur social, elle a également développé le micro-crédit pour permettre à chacun d'engager des réparations sur son véhicule, d'acquies un moyen de transport ou encore de passer son permis de conduire. De plus, une nouvelle antenne est ouverte depuis le 1^{er} juin à Gramat, intégrant un garage associatif où chacun pourra faire l'entretien courant de son véhicule ou de petites réparations, sous l'œil avisé d'un mécanicien et avec tout le matériel nécessaire à disposition.

Au moment de son lancement, il y a 15 ans, cette expérience était pionnière. Depuis, 75 structures comme AIL 46 ont été créées en France, dont plusieurs avec le soutien technique de AIL 46. Sur le Quercy Rouergue deux autres associations ont également développé un service de prêt de scooters et de mobylettes : les Ateliers de la Fontaine à Villefranche de Rouergue et l'Entraide à Decazeville.



« Sans voiture, pas de travail et sans travail, pas de voiture »

Ces modes de déplacement alternatifs viennent combler des besoins importants sur le territoire principalement dus à des transports collectifs réduits et à une grande dispersion de l'habitat, des lieux de travail et des services.

Contacts : AIL 46 – 31 av. Joseph Loubet 46100 FIGEAC – Tél : 05 65 40 88 27 – ail46figeac@orange.fr

Les Ateliers de la Fontaine - 27 rue Bories 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE - Tél : 05 65 81 16 13 - contact@ateliersdelafontaine.fr

L'Entraide - 36 rue Cayrade 12300 DECAZEVILLE - Tél : 05 65 43 32 15 - lentraide12@wanadoo.fr

Une démarche soutenue par LEADER

En 2006, le programme LEADER a contribué à l'ouverture de l'antenne AIL 46 de Figeac à travers l'équipement bureautique du local ainsi que l'achat de 6 scooters avec accessoires.

Un nouveau projet de développement de la flotte de véhicules est actuellement en cours d'instruction dans le cadre du nouveau programme Leader 2007-2013. Il devrait permettre la mise à disposition de voitures aux bénéficiaires de minima sociaux du Pays de Figeac qui, jusqu'à présent, dépendaient de la flotte de véhicules de Cahors.

Initiatives d'ici...

Jeunes éco-citoyens au Fil de l'Eau...

Une initiative Leader+...

En 2007 et 2008, dans le cadre d'un projet de coopération inter-territoriale Leader+, le Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé (SMBRC) organisait, en partenariat avec le Centre Social et de Prévention et l'Espace Jeunes de Figeac, deux semaines de chantier de nettoyage de la rivière Célé en canoë.



Chantier éco-citoyen nettoyage du Célé - FIGEAC (46)

Au-delà de l'investissement éco-citoyen, ces séjours ont permis à une quinzaine de jeunes de découvrir le territoire sous un angle nouveau et de participer à la conservation d'une de ses richesses naturelles : la rivière.

... qui se poursuit.

Pour la troisième année consécutive, en Juillet dernier, 8 jeunes du bassin de vie de Figeac ont bivouaqué au fil du Célé, entre Bagnac-sur-Célé et Saint-Sulpice. Au programme : des journées consacrées

au nettoyage avec un encadrant canoë ainsi qu'un animateur de l'Espace Jeunes et des soirées "découverte de la Vallée du Célé".

Au bilan, ce sont plus de 10 m³ de déchets en tous genres (bouteilles en verre, bâches en plastiques, pneus, batteries, déchets ménagers...) qui ont été retirés et amenés en déchetterie. Au-delà des efforts fournis pour rendre la rivière plus propre, cette action a permis de faire prendre conscience aux jeunes participants de la fragilité des écosystèmes, des enjeux d'entretien, de préservation et de gestion durable.

Une action qui mobilise.

De nombreux acteurs sont venus appuyer les structures organisatrices : des partenaires financiers d'une part (participation de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Général du Lot, du Conseil Régional Midi Pyrénées et des Communautés de Communes), des partenaires techniques d'autre part (SMIRTOM de Figeac et SYDED du Lot qui ont fourni sacs et gants pour faciliter le ramassage) et, enfin, des bénévoles qui ont pris le relais des jeunes pendant une journée.

Contact : SMBRC - Mélanie FAYET - Tél : 05 65 11 47 65 - m.fayet@sage-cele.com http://www.smbrc.com

... et d'ailleurs

L'accueil des jeunes enfants en Pays Albigeois et Bastides

Améliorer la qualité de l'accueil des jeunes enfants, telle était une des priorités du programme LEADER+ sur le territoire du Pays Albigeois et Bastides dans le Tarn. Pour cela, le GAL a animé, pendant toute la durée du programme, un réseau Petite Enfance constitué de structures de crèches collectives, halte-garderie, centres sociaux, jardins d'enfant et relais d'assistantes maternelles.

Au-delà de la mutualisation et de l'échange de pratiques, ce soutien LEADER+ a permis l'émergence et le soutien de plusieurs actions :
- Organisation d'une fête de la petite enfance
- Cycle de formation des assistantes maternelles (relaxation, musique et jeux...)
- Charte d'accueil de l'enfant
- Initiation aux arts du cirque
- Plan de formation des professionnels des crèches
- Quinzaine de la petite enfance.

Les résultats de la mise en réseau et des périodes de formation ont été

Une Charte d'accueil

A l'initiative du Centre Social du Puy-St-Georges, 12 Assistantes maternelles des Communautés de Communes Ségala Carmausin et Val 81 ont suivi une formation pilote sur 2 ans, avec pour objectif de mieux comprendre les besoins des enfants et des familles, de repérer leurs ressources et limites. Le groupe a ainsi élaboré une « Charte d'accueil de l'enfant au domicile de l'Assistante Maternelle ». Cette charte vise à identifier les aspects à prendre en



Badaboum en musique - VALDERIES (81)

très positifs : interconnaissance et acquisition de compétences, reconnaissance des assistantes maternelles par les professionnels petite enfance, autonomisation sur la mise en place d'ateliers éducatifs, acquisition d'une dynamique de projets, développement d'outils pédagogiques (livret et CD de comptines, boîte à chansons...)

Contact : GAL Albigeois et Bastides - François GREFFIER - Tél : 05 63 36 20 12 fgreffier@pays-albigeois-bastides.org. http://pays-albigeois-bastides.org

compte pour garantir un accueil de qualité, dans le respect des besoins de l'enfant et dans une démarche de co-éducation avec les parents. Cela se fonde sur le respect de l'aménagement de l'environnement et des activités, de la période d'adaptation, des temps forts (de séparation et de retrouvailles), du suivi de l'évolution de l'enfant et des modalités définies dans le contrat. Cette charte s'inscrit dans le cadre plus large d'un Projet Educatif Collectif.

Vivacité : le Conseil local de Développement du Bassin Decazeville-Aubin

Fortement marqué par un passé lié à l'extraction du charbon et au développement intensif d'activités industrielles, métallurgiques et sidérurgiques, le Bassin Decazeville-Aubin, à travers la Communauté de Communes, s'est engagé depuis 2004 dans une démarche de développement durable et de démocratie participative. Cette volonté de se projeter vers l'avenir s'est notamment traduite par la mise en place d'un Agenda 21, condition nécessaire pour redonner un nouveau souffle au bassin en proposant un projet de territoire basé sur un développement durable. Cette démarche se distingue par la place toute particulière donnée à la concertation avec la population, notamment à travers un Conseil de Développement local, l'Association Vivacité.

Vivacité est une association loi 1901 qui joue un rôle actif sur le territoire et anime des démarches participatives des acteurs du Bassin. Il est consulté pour certains projets liés à l'aménagement du territoire. Après lui avoir confié la réalisation du diagnostic de territoire préalable à la détermination du plan d'action Agenda 21, la Communauté de Communes Decazeville-Aubin vient de lui confier pour mission une réflexion concernant un projet sanitaire et social sur le Bassin.

Rencontre



Rencontre avec Sébastien CHAIGNEAU, Président du Conseil de Développement Vivacité depuis Août 2009, et Claudine DELAROCQUE, Animatrice du Conseil de Développement Vivacité et Chargée de mission développement durable à la Communauté de Communes du Bassin Decazeville Aubin.

Quelle est l'origine de la mise en place du Conseil Local de Développement Vivacité ?

Le Conseil de Développement Vivacité a été créé dans la continuité de l'action du collectif « Tous Ensemble pour le Bassin ». Il s'agissait à travers cette structure d'insuffler une nouvelle énergie aux projets du territoire de l'intercommunalité. Cette démarche est d'ailleurs remarquable car les Conseils de Développement sont généralement mis en place à l'échelle de Pays. Vivacité est le premier Conseil de Développement mis en place à l'échelle d'une intercommunalité. Son fonctionnement est entièrement soutenu par la Communauté de Communes, qui met à sa disposition une animatrice à temps partiel.

Qui sont les membres de cette association ?

L'Association est constituée de 4 collèges : Elus – Acteurs économiques – Associations – Salariés. Chaque participant (actuellement 55) siège en tant que représentant d'une structure du territoire. Le président, obligatoirement représentant de la sphère privée, est en place pour une durée de 3 ans. Le président de la Communauté de Communes est, quant à lui, président d'honneur.



Atelier de travail - Agenda 21 - Cransac 10/06/06

Contact : Conseil de Développement Vivacité - Claudine DELAROCQUE d.durable@cc-decazeville-aubin.fr - Tél : 05.65.43.95.13

Quel est le rôle du Conseil de Développement Vivacité sur le Bassin Decazeville-Aubin ?

Le Conseil de Développement est un organe consultatif, il n'a pas pour vocation de résoudre des problèmes mais de mener des réflexions en amont de ceux auxquels le territoire pourra être confronté. Il s'agit d'un lieu de rencontres et d'échanges qui permet à la société civile d'être force de proposition auprès des élus avec le souci constant de rester constructif.

Pouvez-vous nous donner des exemples concrets de votre action et de l'articulation avec l'intercommunalité ?

La première action de Vivacité a été la réalisation du diagnostic territorial préalable à la mise en place de l'Agenda 21 sur la Communauté de Communes. Depuis, plusieurs thématiques ont fait l'objet d'une réflexion au sein du Conseil Local de Développement et ont contribué à la mise en place d'actions par l'intercommunalité : une réflexion sur la mobilité et l'accessibilité des services, qui a notamment contribué à la mise en place du « TUB », Transport Urbain du Bassin ; le Contrat de Projet Etat-Région et enfin le dernier travail en date, une étude sur l'environnement médical et médico-social du Bassin. Sollicité par la Communauté de Communes, Vivacité a pris la maîtrise d'ouvrage de cette étude. Celle-ci a abouti à 4 pistes d'actions, dont la première, le regroupement des professionnels de la santé, va être mise en œuvre à travers un projet de maison de santé porté par la Communauté de Communes. Les trois autres (travail en réseau sur la périnatalité et la psychiatrie ; prévention ; personnes âgées) vont être affinées et le travail d'animation va se poursuivre au sein du Conseil Local. Parallèlement à ce chantier, deux nouvelles thématiques devraient être développées dans les mois à venir : le très Haut Débit et la politique culturelle.